

LE TRIFLUVIEN

P. V. AYOUE, Editeur-Propriétaire.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE.

Rédigé en Collaboration

POGIS STANTON

Record de Course 2.23.1. Essai Public 2.17.1. No. 19,979, Vol. 12, Égale 6, A. T. B. (Wallace's)

Table listing names and addresses for the POGIS STANTON record, including names like WYNONA M. AID, DELI, and various family members.

P. A. GOUIN & Cie, TROIS-RIVIERES. 25-7-90-14

LETTRE ENCYCLIQUE

Notre très St-Père Léon XIII

Pape par la divine providence Aux Patriarches, Primats, Archevêques, Evêques et autres Ordinaires en paix et en communion avec le Siège Apostolique

DU ROSAIRE DE MARIE

A nos Vénérables Frères les patriarches, primats, archevêques, évêques et autres Ordinaires en paix et en communion avec le siège apostolique, LEO PP XIII

Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique. Combien il importe aux intérêts publics ou privés que le culte de la Très Sainte Vierge Marie soit entretenu assidûment, et étendu avec un zèle croissant de jour en jour...

Le Fils unique de Dieu combla Sa très sainte Mère d'éclatantes marques d'honneur. Au cours de Sa vie cachée, Il prit la Vierge comme auxiliaire dans les deux premiers miracles qu'Il accomplit...

(1) Eocl. XXIV.

qu'octobre, le mois des fruits, fût employé par tous à l'honneur avec une piété et une affection très particulières. Il convient en effet que ces deux saisons soient consacrées à Celle qui a dit Elle-même: "Mes fleurs sont les fruits d'honneur et de vertu." (Eocl. XXIV, 23.)

Les liens communs à la formation desquels les hommes sont naturellement portés n'ont jamais été peut-être plus étroits qu'à notre époque, ni recherchés avec une ardeur si vive et si générale...

Au contraire, si l'on supprime la charité du Christ, personne ne peut se glorifier de ce nom, ni de cette union. C'est ce que jadis Tertullien exposait vigoureusement en ces termes: "Nous sommes vos frères par droit de nature, parce que nous n'avons qu'une mère, quoique vous soyez de peines des hommes, parce que vous êtes de mauvais frères..."

C'est sous des formes multiples que les catholiques ont coutume de constituer les sociétés très saintes dont Nous parlons. Il y a les cercles, les caisses rurales, les réunions tenues les jours de fête pour reposer les esprits, les patronages pour la jeunesse, les confréries et beaucoup d'autres assemblées réunies dans des buts excellents...

Nous n'hésitons pas à attribuer, parmi ces groupements, la place d'honneur à la confrérie dite du Très-Saint-Rosaire. En effet, si l'on considère son origine, elle brille entre toutes les institutions du même genre par son ancienneté, puisqu'elle a eu pour fondateur Dominique lui-même...

La forme et pour dire ainsi l'âme de cette institution, c'est le Rosaire de Marie, dont Nous avons longuement exposé ailleurs la vertu. Mais la puissance et l'efficacité de ce même Rosaire, en tant qu'il constitue une obligation imposée aux membres de la confrérie à laquelle il a donné son nom, sont surtout considérables...

Nous avons offert des fleurs à cette divine Mère au mois de mai, et maintenant, Nous voudrions

(A suivre.)

J. C. ROUSSEAU & Cie

BIERE ET PORTER JOHN LABATT De London, Ont.



Le breuvage le plus salubre pour l'usage général et sans supérieur comme tonique nutritif.

CAXTON & ST-LEON

L'Eau Minérale Caxton gazeuse est très recommandable à ceux qui souffrent de Dyspepsie et des maladies des Reins. Cette eau est aussi un tonique puissant.

GINGER ALE, CIDRE CHAMPAGNE

Un expert dans cette ligne, représentant la maison Gurd & Co, de Montréal, a passé quelques jours ici, pour enseigner la fabrication des sodas...

GEORGES MORRISSETTE

POSSEUR D'APPAREILS DE Chauffage à Eau Chaude Et à Vapeur

BAINS, CROSETS, CANAUX D'EGOUTS Etc

Ouvrage Garanti sous tous rapports.

Prix les Plus Bas possibles

35-37 RUE DU PLATON TROIS-RIVIERES.

3 2-99-110

Feuilleton du TRIFLUVIEN

CORBIN - ET - D'AUBECOURT

XVI (Suite)

Or sus, madame Elise, ma fidèle amie! vous l'avez entendu: le ministre de l'Instruction publique pourrait protéger l'auteur du beau livre intitulé Les Pharaons, M. Germain Darcet, demeurant à Paris, rue... No... Vous êtes parente du ministre; je n'ai besoin de rien ajouter. Vite, vite, écrivez, pressez, suppliez, ordonnez, importunez. Hélas! faites qu'au moins M. Darcet retire quelque fruit de ses bienfaits et de ma reconnaissance...

bénédictions de Jeanne et celles de Ronschen! Je me recommande à votre bon cœur. Quant aux journaux, l'intendant de Mme d'Aubecourt sollicite la protection de ma tante, et un peu la mienne, pour un de ses parents qui est journaliste. Nous verrons si celui-là ne saura pas faire un article. Vous riez de moi? Il est sûr que j'ai plus de plans dans la tête qu'un personnage de comédie.

XVII

1er juillet

Je vous remercie de vos souhaits, mon amie, et je prie Dieu de les faire réussir pour me consoler d'une grande inquiétude qu'il m'envoie. Ce matin, ma femme de chambre m'apporte un journal que l'intendant l'a priée de me remettre. Je l'ouvre, et j'y vois un beau long article où l'on fait tous les éloges du livre de M. Germain Darcet: que c'est un ouvrage fort savant, très-bien écrit, plein de choses neuves; enfin je crois que moi-même je n'y saurais rien ajouter. Le journaliste qui juge si bien les livres de mes amis peut compter sur l'appui de ma tante. Me voilà donc charmée d'avoir réussi en ce point, d'autant que, de la façon dont j'ai su m'y prendre, je ne redoute aucune indiscretion. Je me faisais une idée riante du plaisir qu'éprouveraient, en lisant cet article, et Jeanne et Mme Darcet, et peut-être même le stoïque Germain, lorsque, jetant les yeux sur le reste de la feuille, je lus que le Roi venait d'élever à la dignité de pair de France, qui? M. de Sauveterre!

Hélas! je ne souhaite assurément rien de funeste aux Sauveterre; mais le Roi leur fait cet honneur bien mal à propos. J'avais relu deux fois l'article qui parle de Germain; je relus dix fois cette nouvelle. Si Mme de Sauveterre, dans son nouveau rang, a toujours les mêmes intentions sur son héritage, le Roi lui donne là de quoi se relever singulièrement aux yeux de ma tante. Ses impertinences de l'autre jour s'en vont oubliées. Ma tante pourra-t-elle supporter que je refuse d'être païresse? Et que d'esprit, que de bon sens, que de solidité cette païresse, qui l'attend à son tour va tout à coup donner au vicomte! Il aura beau jouer le jacobin, ce ne sera plus qu'une aimable étourderie dont on prédira qu'il saura se défaire avec l'âge. Et, dans le fait, si c'est un défaut d'avoir une opinion quelconque sur qui que ce soit, le gracieux vicomte n'a vraiment point ce défaut là, ou du moins n'en est pas responsable.

Enfin, il faut vouloir ce que Dieu veut! Une chose sûre et consolante, c'est que le Roi peut bien faire des pairs de France, mais non pas me forcer de les épouser. Si donc Mme de Sauveterre vient déranger mes projets, de mon côté je saurai faire avorter les siens. Et par la voie de la femme de charge, la plus mystérieuse personne qui soit au monde, malgré son goût pour la conversation, j'envoie à Mme Darcet ce journal et cet article, destinés à embellir une de ses journées. Pauvre mère! Elle fera mille châteaux sur l'éloge des Pharaons, et elle lira, sans y prendre garde, ces deux lignes relatives à M. de Sauveterre, ce serpent caché qui va piquer d'un noir venin nos espérances, et peut être les anéantir.

XVIII

3 juillet

Je commençais à m'inquiéter du silence de M. de Tournagne, qui ne me disait mot des Pharaons. Ce matin, à tout risque je l'aborde: "Monsieur le comte, mon livre vous a-t-il déplu? Vous ne m'en parlez point. Quel livre, ma toute belle?—Le livre du zodiaque.—Ah! vous voulez dire le livre de M. Darcet? Je dîne ce soir avec l'auteur." "N'admirez-vous point, chère Elise, que je puisse soutenir de tels dialogues sans changer de visage? Aussi ne voudrais-je nullement répondre que je n'en change pas un peu. Ce qui suit mit mon sang froid à la plus rude épreuve." "Je croyais, repris-je, que M. Darcet n'avait pas l'honneur d'être connu de vous.—Nous avons fait connaissance, répondit le comte. Son livre n'a n'écrit une bonne âme; j'ai voulu voir si le livre disait vrai.—Eh bien? dis-je avec un empressement peut-être trop significatif.—C'est que continua malignement M. de Tournagne, il ne faut pas s'en rapporter aux livres. On s'y peut en beau. Souvent, à la place d'un héros de courage et de générosité, vous trouvez un grimaud tout bouffi et tout malade d'une vanité grotesque. Rien n'est plus ordinaire. Les écrivains... Qu'avez-vous? On dirait que je vous épouvante.—Moi! monsieur le comte?—Et c'est qu'en vérité le méchant me déchirait le cœur.—Oui, poursuivit-il, vous me faites une mine effarée. On voit bien que vous ne fréquentez point les auteurs. Mais M. Darcet n'est pas du tout de cette espèce. Quoiqu'il écrive à merveille, il est surtout savant et le plus modeste des hommes." (A continuer.)

A LOUER

Le logement actuellement occupé par M. Pierre McLeod, No. 22 rue Niverville, M. McLeod vendra aussi son ménage, en bloc ou en détail, au gré de l'acheteur, soit: mobilier de salon, bureau, cuisine et chambre à coucher, le tout pour argent comptant. S'adresser au bureau du Trifluvien.

FERME A VENDRE

Une magnifique ferme (sept arpents et demi) de front par vingt arpents de profondeur) située à vingt arpents de l'église sera vendue à des conditions très faciles.

Cette ferme dont toutes les dépendances sont en parfait ordre, ayant été construites il y a à peine quelques années, appartient à Mlle Dostaler.

Pour toutes autres informations s'adresser à JOSEPH DOSTALER, Rang St-Jean, St-Maurice, Co. Champlain. 23,7,3m

Emplacements à Vendre

Sur la rue des Champs. Entre la propriété de M. Narc. Marchand et celle occupée par M. H. E. Vallières de St-Bas. 60 x 85 pieds.

Sur la rue des Prisons. Voisin de la propriété de M. Ed. Ferron 59 x 81 pieds. S'adresser à C. J. BARNARD. 26-4-98-140

LE TRIFLUVIEN JOURNAL BI-HEBDOMADAIRE

MARMI ET PUBLIÉ PAR P. V. AYOTTE, 111 & 113, RUE NOTRE-DAME

À qui toute communication concernant l'administration doit être adressée.

ABONNEMENT :

Un An... \$2.00 Six Mois... \$1.00 ÉDITION HEBDOMADAIRE

Un An... \$1.00 Six Mois... 50 cts

Tous paiements à l'avance.

Tous paiements qui voudraient discontinuer son abonnement...

TARIF DES ANNONCES :

Les annonces seront cotées d'après les conditions suivantes :

1^{re} insertion, par ligne, 10 cents

2^e et 3^e insertions, par ligne, 5 cents

Conditions spéciales pour annonces à long terme.

LE TRIFLUVIEN

Mardi, 5 Octobre 1897

Nos remerciements à M. Pierre

Georges Roy, de Lévis, pour l'envoi

d'un exemplaire du poème héroï-comique

intitulé : Les troubles de l'Église

du Canada, en 1778, et dû à la

plume de l'abbé Étienne Marchand,

qu'il vient de publier, en le faisant

précéder d'une notice historique.

Nous accusons réception de la revue

les Fleurs de la Charité (ancienne

Bibliothèque canadienne-française) dont

le directeur est M. l'abbé Nunez, de

Québec.

Nous souhaitons à cette jolie revue

le plus grand succès. Elle est très

intéressante.

Il reste ce qu'il était

"Le nom de l'honorable M. Tarte

est synonyme d'honneur et de noblesse,"

s'est écrit M. H. C. St Pierre, au

cours de sa plaidoirie dans la cause

de la Reine vs. Grenier.

Vraiment, elle est trop forte, celle

là, et il faut être doué d'un front d'airain

pour oser lancer une pareille

phrase devant un auditoire comme

celui qui encombrait le Palais de

Justice de Montréal, samedi dernier.

Car, en fin de compte, M. Grenier a

été trouvé coupable de libelle diffamatoire

contre le ministre des Travaux

Publics, c'est vrai ; mais ce verdict

refait-il à M. Tarte une virginité,

le lave-t-il de toutes les accusations

portées contre lui ?

Pas un homme sensé n'osera le

soutenir.

Laissons de côté toutes les affaires

politico-financières dont il a été question

au cours de ce procès, et ne parlons

que de politique pure. N'est-ce pas

aujourd'hui encore un fait patent,

comme ce l'était hier, qu'en dépit de

tous ses titres honorifiques, Mre

Joseph Israël Tarte n'est qu'un

accrédité politique, qu'il a successivement

défendu et attaqué tous les

hommes politiques de quelque valeur

en ce pays, qu'il a, l'un après

l'autre, foulé aux pieds tous les principes

pour lesquels il combattait naguère ?

Le verdict de samedi fera-t-il

disparaître de la mémoire de notre

peuple le souvenir de la honteuse

captivité scolaire ? Ce verdict

anéantira-t-il la page de notre

histoire qui raconte ce fait, presque

incroyable tant il est odieux, d'un

homme qui, après s'être posé pendant

de longues années comme le plus

intransigent des champions de la

minorité manitobaine, est allé

bâcler cet ignoble règlement

auquel son nom restera attaché

pour son éternelle flétrissure ?

Ce verdict fera-t-il que M. Tarte

ne soit pas allé au banquet de

Winnipeg, noyer dans un verre de

CUIQUESUUM

Ces jours derniers, M. P. E. Fanne-

ton, président de la Compagnie d'ex-

position de la Vallée du St Laurent,

et M. G. D. Hébert, l'un des directeurs

de la même compagnie, se sont recu-

lés à Québec auprès du gouverne-

ment, pour lui donner un état des

dépenses entraînées par les amélio-

rations et les agrandissements que

la compagnie a fait faire sur ses

terrains, et lui exposer les raisons

pour lesquelles ils avaient cru

pouvoir compter sur une aide

substantielle de la part du

pouvoir public dans cette

province. M. H. Caron, député

de Maskinongé, avait bien voulu

les accompagner.

Ces messieurs eurent d'abord une

entrevue avec l'hon. M. Déchêne,

ministre de l'agriculture. Ils lui

rapportèrent les paroles encourageantes

que, dans une première visite en

compagnie de l'hon. M. Parent, il

avait fait entendre aux directeurs,

paroles qui équivalaient pour ainsi

dire à un engagement, à une

promesse. Ils plaidèrent ensuite la

question au mérite. Québec ne

tenait pas d'exposition cette année,

ils avaient cru devoir agrandir le

champ de leurs opérations, en

donnant à leur exposition, outre le

caractère d'une exposition régionale,

celui d'un concours plus vaste

ouvert à toute la province, mais

représentant spécialement la

partie comprise entre Trois-

Rivières et le bas du fleuve.

Seulement, pour se montrer à la

hauteur de la tâche plus considéra-

ble entreprise par eux, ils avaient

dû se livrer à une dépense assu-

rement élevée pour leurs moyens,

emplant bien un peu la bonne

volonté dont ils croyaient voir des

indices dans la conduite et les

déclarations des ministres. Ils y

étaient d'autant plus encouragés

qu'ils savaient qu'un crédit de

\$10,000 avait été voté pour

l'exposition de Québec et qu'ils

ne voyaient guère d'inconvénients

à ce qu'on leur servit une

tranche de ce crédit, qu'ils

croyaient le reste avoir bien

gagnée, au témoignage d'hommes

compétents, par leurs efforts

pour faire réussir ce qui

puisaient moyen d'instruction

mis à la portée de la masse

des producteurs.

Le ministre écouta ces

représentations avec une

bienveillance marquée. Il

profita de l'occasion pour

leur soumettre, à eux que la

question intéressait au premier

chef, les grandes lignes de la

politique qu'il entend inaugurer

à cet égard, et que nous

ne nous croyons pas autorisé à

dévoiler ici. Mais il finit par

se retrancher derrière l'excuse

toujours prête du manque de

fonds. Cependant, comme il

ne voulait pas renvoyer

la députation sans avoir au

moins épuisé les moyens de

lui être agréable, il proposa

d'aller voir le premier ministre,

qui cumule ce titre avec

celui de gardien du trésor.

L'hon. M. Marchand leur

demanda s'ils venaient en

appel. Sur leur réponse

négligée et le nouveau

plaidoyer qu'ils firent en

leur faveur de leur

demande, il voulut bien,

Revue de la Presse

L'encyclique de Sa Sainteté Léon

XIII aux évêques d'Allemagne, d'Aut-

riche et de Suisse, vient d'inspirer au

"Casket" d'Antigonish, un article

important, intitulé : "Déclarations

providentielles de Léon XIII, sur l'édu-

cation."

On sait que le "Casket" est honoré

de la confiance et de la faveur de sa

Grandeur Mgr Cameron, évêque d'A-

riche, ce qui donne généralement

beaucoup de poids à ses écrits.

Voici l'article du "Casket" :

"Nous avons l'espoir que la lecture

de l'encyclique de Sa Sainteté Léon

XIII sur l'éducation, sera l'objet

d'une étude approfondie et sérieuse

de la part de tous ceux qui ont

le mérite et la source d'où elle

émane et de l'importance du sujet

qu'elle traite. Ce n'est pas la

première déclaration de l'Église

sur la question de l'éducation. Il

n'y a jamais eu d'excuse pour

les vœux erronés de l'école

de profession qui voyait d'un

œil favorable la séparation de

l'instruction profane ; s'il n'était

pas entièrement satisfait, il

devrait avoir ou au moins un

fort soupçon que ces vœux

diffèrent de l'enseignement de

l'Église. Et même, si l'on

peut se vanter de savoir à

juste ce que ses opinions étaient

condamnées. Maintenant, cependant,

en raison de la publicité donnée

à la lettre de Sa Sainteté Léon

XIII, de l'Allemagne et de la

Suisse, et de la clarté accoutumée

de ses instructions, pas un

catolique qui sait lire ne

peut avoir plus longtemps de

doute quant à l'attitude qu'il

doit adopter au sujet de l'édu-

cation.

"Et nous ne pouvons pas en

entretenir sans nous occuper

comme il convient de considérer

comme un fait que cette

déclaration soit faite par le

Pontife actuel et à cette

phase avancée de son glorieux

régne. Par suite de la disposition

de Léon XIII à obtenir les

choses essentielles, en

concedant autant que possible

aux choses non-essentielles, il

a acquis une réputation de

grande libéralité. Ce trait du

caractère de Sa Sainteté

Leon XIII, est grandement

apprécié dans certains

quartiers. Des hommes

astucieux, aidés par l'ignorance

ou la mauvaise foi de certains

publicistes catholiques, ont

généralement représenté

Léon XIII comme un partisan

du libéralisme religieux. Un

écrit erroné, qui a pris pour

nom de plume "Nemo," et qui,

quoiqu'il convienne à plusieurs

reprises d'être un faux

prophète et un propagateur

de l'erreur, est encore cité à

l'occasion par des journalistes

qui se disent catholiques, et

qui se disent catholiques, et

qui se disent catholiques, et

qui se disent catholiques, et

qui se disent catholiques, et

qui se disent catholiques, et

qui se disent catholiques, et

qui se disent catholiques, et

qui se disent catholiques, et

qui se disent catholiques, et

qui se disent catholiques, et

qui se disent catholiques, et

qui se disent catholiques, et

le monde avait dépassé le moyen-âge.

Et bien, il a paru sur le sujet de

l'éducation, et il a étonné ceux qui

s'attendaient qu'il changerait la

politique de l'Église, comme il l'a

fait pour ceux qui avaient la

confiance qu'un étudiant aussi

éclairé des "hauts politiques"

(pour citer la phrase de Nemo)

ne commettrait jamais un acte

aussi impolitique que de déclarer

invalides les ordres anglicans.

Les beaux rêves d'une

politique "libérale" sur la

question scolaire se sont

évaporés. Plus que Léon XIII,

le pontife si libéral est

autant du moyen-âge que le

père Jésuite sur cette question

de l'éducation, tout espoir

d'une semblable politique est

perdu.

C'est une bonne chose que nos

amis non-catholiques soient

désabusés de la fautive notion

que les demandes catholiques

sur ce sujet peuvent être

modifiées ; mais c'est encore

mieux que tous les catholiques

